



Logement a titre gratuit: travaux de mise en conformite electriqu

Par **Camille123**, le **07/12/2015 à 17:42**

Bonjour,

Nous sommes loges a titre gratuit depuis le mois dernier dans Paris.

Le proprietaire nous a redige une attestation d'hebergement a titre gratuit par ecrit pour nos formalites administratives.

Apres emmenagement, nous nous sommes rendus compte que l'electricite du coin cuisine n'est pas aux normes: il est donc impossible de brancher une cuisiniere (standard) dans l'espace cuisine, sous risque de sur-tension et de chauffe de la ligne, et donc d'incendie.

Nous avons donc fait faire deux devis par deux electriciens differents que nous avons ensuite soumis a notre logeur, pour approbation.

Il a refuse les travaux.

Pourriez-vous nous expliquer quels sont nos recours possibles? A t'il une obligation quelconque de mettre son logement aux normes electriques?

Nous n'avons evidemment engage aucunes depenses pour le moment, en revanche nous aimerions pouvoir etre sereins lorsque nous utilisons la cuisiniere.

Par avance merci pour votre aide,

Bien cordialement,

Camille.

Par **youris**, le **07/12/2015 à 17:56**

bonjour,

si on applique les règles de la location , la seule obligation du bailleur est vous délivrer un logement décent selon les dispositions de l'arrêté 2002-120 du 30 janvier 2002.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042>

salutations

Par **janus2fr**, le **07/12/2015 à 19:40**

Bonjour,

Il semble qu'il y ait un bug...

A voir le titre de cette discussion (et le nombre de réponses comptabilisées), elle concerne bien le message de Camille123 et non pas celle de doniefr.

Les deux discussions semblent s'être "collées"...

Par **Camille123**, le **08/12/2015 à 20:05**

Bonjour,

Je suis desolee je ne vois que mon message apparaitre. Y a t'il un soucis sur la maniere dont je l'ai poste?

Par **janus2fr**, le **09/12/2015 à 07:02**

Le bug a été "réparé" et donc votre sujet à nouveau individualisé...